

A young man with dark hair, wearing a white t-shirt and blue overalls, is pushing a blue metal trolley. The trolley is loaded with several large, brown paper-wrapped bags. He is looking upwards and to the right with a focused expression. The background shows a warehouse setting with high metal shelving units filled with various items, including boxes and bags. A large, semi-transparent purple circle is overlaid on the left side of the image, containing text. A dashed yellow line with a dot at the end curves around the top and right side of the purple circle.

REPÈRES POUR AGIR



COMMENT MIEUX INTÉGRER LES MATÉRIAUX DE RÉEMPLOI DANS LE BÂTIMENT VIA LA COMMANDE PUBLIQUE ?

COMMANDE PUBLIQUE DURABLE

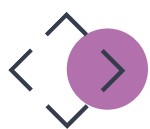
MAI 2026



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Énergie Environnement



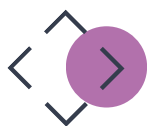
INTRODUCTION

La réduction des quantités de déchets, la préservation des ressources, la limitation de l'empreinte carbone ainsi que les obligations réglementaires (loi AGEC notamment) font que **le réemploi de matériaux de construction s'impose progressivement dans le secteur du bâtiment.**

L'enjeu est d'autant plus important que le domaine du BTP est le premier producteur de déchets en France, avec plus de 213 millions de tonnes générées chaque année ([Déchets chiffres clés, ADEME, 2024](#)). Le secteur du bâtiment représente environ 19 % de la production de déchets du BTP, soit 46 millions de tonnes par an ; 49 % proviennent de la démolition, 38 % de la réhabilitation et 13 % de la construction neuve ([Déchets du bâtiment, ministère de la transition écologique, 2020](#)).

En Auvergne-Rhône-Alpes aussi, le secteur du bâtiment et des travaux publics est le premier producteur de déchets par les volumes générés. D'après les observations menées par la CERC Auvergne-Rhône-Alpes ([CERC Auvergne-Rhône-Alpes 2024](#)), le gisement produit sur les chantiers du BTP atteint 24,5 millions de tonnes par an. Ces déchets, majoritairement inertes (92%), proviennent principalement des travaux publics, de la démolition et de la réhabilitation. En 2024, 88 % de ce gisement est orienté vers des formes de valorisation (réemploi, recyclage, réaménagement de carrières), mais les tonnages non valorisés (stockage ultime ou déchets non tracés) demeurent significatifs : plus de 2 millions de tonnes.

La commande publique est un outil au service de la croissance, un levier de politiques vertueuses et responsables. Malgré tout, des freins subsistent. Un groupe de travail réemploi des matériaux dans le bâtiment, réunissant six collectivités locales d'Auvergne-Rhône-Alpes a été organisé sur la période fin 2025 - début 2026. Cet espace d'échange visait à identifier les freins et les bonnes pratiques en matière de réemploi des matériaux dans les marchés publics et à proposer des pistes concrètes d'amélioration. Ce document synthétise les recommandations formulées par le groupe en s'appuyant sur les ressources, expertises et réalisations portées par des structures publiques en région.



SOMMAIRE

Les 5 étapes clés d'un marché de travaux



ÉTAPE 1

Engager et convaincre les élus -
Les arguments en faveur du réemploi

ÉTAPE 2

Convaincre les services

ÉTAPE 3

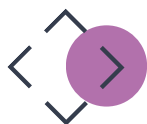
Définir son besoin

ÉTAPE 4

Rédiger son marché et
embarquer les
entreprises

ÉTAPE 5

Suivre l'exécution du marché



ÉTAPE 1

Engager et convaincre les élus : Les arguments en faveur du réemploi

Faire appel au réemploi nécessite une volonté politique forte. Lever les freins culturels chez les décideurs est la première étape pour faire naître la volonté d'agir. Voici quelques arguments à mettre en avant pour répondre aux inquiétudes :

1 - Les lois et réglementations obligent l'acheteur public à favoriser le réemploi

Le cadre réglementaire français du réemploi dans le bâtiment repose sur :

- une définition juridique claire : Code de l'environnement ;
- des lois structurantes : loi AGECE (2020) et loi TECV ;
- des outils opérationnels :
 - diagnostic Produits, équipements, matériaux et déchets (PEMB) ;
 - filière Responsabilité élargie du producteur pour les produits et matériaux de construction du bâtiment (REP PMCB) ;
- une incitation environnementale :
 - réglementation environnementale RE2020 ;
- un encadrement technique et assurantiel en cours de consolidation.

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) impose depuis 2015 une hiérarchie du mode de traitement des déchets, de la plus valorisante à la moins souhaitable.

Le code de l'environnement impose depuis 2020 aux maîtres d'ouvrage publics de « veiller au recours à des matériaux de réemploi » dans le cadre de leurs opérations de construction et de rénovation. Il donne une définition légale du réemploi : réutilisation d'un produit sans qu'il devienne un déchet pour le même usage. La réutilisation implique au contraire un passage par le statut de déchet. Une obligation chiffrée de recours à des matériaux bas carbone est prévue pour 2030 (art L. 228-4).

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) introduit plusieurs dispositifs clés :

- Sortie du statut de déchet : les matériaux identifiés pour le réemploi peuvent ne pas être considérés comme des déchets sous certaines conditions (voir [Les critères juridiques du réemploi - Comment éviter le statut de déchet ? Skov Avocats](#)).
- Pour les bâtiments de plus de 1000 m², le diagnostic Produits, Équipements, Matériaux et Déchets (PEMD)[1] est obligatoire.

[1] Le diagnostic PEMD fournit les informations relatives aux produits, équipements, matériaux et déchets attendus des opérations de démolition ou de rénovation significative en vue, en priorité, de leur réemploi ou, à défaut, de leur valorisation. Ce diagnostic indique les filières de réemploi ou de gestion et de valorisation recommandées et préconise les analyses complémentaires permettant de s'assurer du caractère réemployable de ces produits. Il comprend des orientations visant à assurer leur traçabilité. En cas d'impossibilité de réemploi ou de valorisation, le diagnostic précise les modalités d'élimination des déchets ([Pour en savoir plus](#)).

- Mise en place d'une filière Responsabilité élargie du producteur (REP PMCB) pour les produits et matériaux du bâtiment, qui permet le financement de la gestion des déchets et qui fixe des objectifs de réemploi et recyclage.

La réglementation environnementale RE2020 :

- Impose des seuils carbone sur l'ensemble du cycle de vie ;
- Considère les matériaux de réemploi avec un impact carbone nul dans les calculs.

2 - L'empreinte carbone des matériaux de réemploi est moins élevée que celle des matériaux neufs

Le réemploi des matériaux de construction permet d'éviter plusieurs étapes de son cycle de vie. C'est le cas pour l'extraction de nouvelles matières premières, très émettrice de gaz à effet de serre, pour la fabrication, ainsi que lors de la phase de traitement et d'élimination des déchets. De plus, en utilisant localement les matériaux réemployés, le besoin en transport international est considérablement réduit, minimisant ainsi les émissions associées ([L'empreinte carbone d'un matériau réemployé, Mineka](#)).



Nous intégrons des matériaux issus de chantiers quasiment systématiquement dans nos cahiers des charges aujourd'hui. Du fait du temps consacré à cette filière émergente sur notre territoire, du coût de la dépose soignée et d'autres coûts associés, nous constatons que le réemploi coûte plus cher. Néanmoins, nous nous engageons dans cette voie et nous sommes convaincus que cet investissement est nécessaire, car demain nous n'aurons pas d'alternative.

Pierrick Salomé
Haute-Savoie Habitat

3 - Le réemploi permet de limiter l'impact de la flambée des prix

Depuis 2023, les marchés de l'acier et du bois construction sont très fluctuants et les prévisions donnent une hausse des coûts continue notamment sur le ciment, l'acier et le verre ([Évolution du coût des matériaux de construction : prévisions 2025-2030, Batiweb](#)). Le contexte géopolitique induit un prix de plus en plus élevé de l'énergie et des transports et des problèmes d'approvisionnement sur certains matériaux en tension. Le développement de filières locales de matériaux recyclés ou issus du réemploi permet de limiter cette fluctuation des prix. Il permet ainsi de réduire la dépendance d'un territoire aux importations et renforce son autonomie stratégique et économique.

4 - Le réemploi contribue à la valeur patrimoniale et esthétique

Le réemploi des matériaux de construction permet de mettre en visibilité des éléments uniques et parfois chargés d'histoire. Les afficher sur le devant de la scène démontre l'engagement de la collectivité envers la transition écologique de manière visible. Il est aussi possible de leur donner l'aspect du neuf pour un rendu plus homogène avec les éléments neufs ([Esthétiques des matériaux de réemploi : faut-il les rendre visibles ?, Bobi réemploi](#)). De plus, pour des produits haut de gamme, le réemploi permet un gain économique ([Équation économique du réemploi dans le bâtiment, IFPEB, 2023](#)).

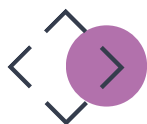
5 - Le réemploi crée de l'emploi local

Le réemploi nécessite des compétences spécifiques : curage, logistique, stockage, remise en état... En moyenne, 40 % du coût du réemploi est lié au reconditionnement : préparation et qualification ([Équation économique du réemploi dans le bâtiment, IFPEB, 2023](#)). Ces activités sont peu automatisables et génèrent des emplois locaux non délocalisables : 80 % des matériaux de réemploi circulent sur un rayon de moins de 100 km. Ces activités développent et dynamisent le secteur de l'économie sociale et solidaire et peuvent contribuer à la redynamisation des territoires en difficulté ([Guide pratique réemploi à destination de la maîtrise d'ouvrage, Valobat, 2025](#)).



POUR ALLER PLUS LOIN...

- [Le vrai-faux du réemploi](#) – VAD
- [La désirabilité du réemploi](#) – Valobat
- [Réemploi : sous les matériaux et déchets, la valeur](#) – FFB
- [Tendance et enjeux des consommations des matériaux](#) – Métropole de Lyon (cf. tableau de synthèse p.95/96 pour une vision des enjeux économiques/environnementaux à l'échelle lyonnaise/régionale)
- Étude de la Métropole de Lyon sur la contribution du réemploi au développement économique local – Résultats diffusés d'ici l'été 2026.



ÉTAPE 2

Convaincre les services

La question du réemploi doit être appréhendée suffisamment en amont d'un marché pour pouvoir être intégrée de manière efficace et opérationnelle. L'ensemble des services d'une structure et notamment les prescripteurs doivent être sensibilisés, formés et outillés.

1 - Démontrer la faisabilité

Organiser des visites de sites, de matériaux, de ressourceries permet de rendre réelle la solution du réemploi.

2 - Faire connaître et monter en compétences

Mettre en place des formations permet d'acculturer les services au réemploi ([Programme de formation des agents de la ville de Grenoble](#)).



Villeurbanne a lancé une consultation pour dispenser une formation en interne dédiée au réemploi des matériaux dans le domaine de la construction.

L'objectif de cette formation était de sensibiliser les agents de la Ville, de leur permettre de s'approprier les arguments en faveur du réemploi, de disposer d'éléments d'aides à la décision pour de futurs projets et de présenter une approche opérationnelle sur la base de retours d'expériences.

Cette formation, d'une durée d'une journée pour certains agents des ateliers municipaux, de la mission transition écologique, du service achats et de la direction du développement urbain et de deux journées pour toutes les équipes de la direction de la construction, a permis de construire une culture commune et de favoriser l'intégration du réemploi dans les programmes de construction et les marchés publics de maintenance et travaux. Avoient répondu : VAD/Bobi Réemploi, Minéka, Cycle Up et Booster du réemploi. Ont été retenus : VAD/Bobi Réemploi.

Nathalie Thomas
Ville de Villeurbanne

3 - Commencer par de « petits » projets et des opérations simples

Se concentrer sur des matériaux dont la filière réemploi est déjà mature : sanitaires, matériel électrique, revêtements, bardage acier ou bois permet de s'engager dans la démarche et de monter en compétences progressivement ([Engager le réemploi, la liste des 29 familles propices, CSTB, 2022](#)). Il en va de même sur les produits qui présentent le moins de risques assurantiels, c'est-à-dire ceux qui ne présentent pas de complications juridiques majeures pour les assureurs, contrairement à d'autres produits de réemploi (briques, béton, portes coupe-feu) qui restent considérés comme des techniques non courantes et génèrent des complexités juridiques et techniques ([Réemploi 2026 : lever les freins assurantiels et techniques, Ecominéro](#)).

4 - Se faire accompagner

Afin d'atteindre ses objectifs et d'aider les équipes à mettre en œuvre le réemploi des matériaux tout au long du processus, de la conception à la réalisation jusqu'au suivi, il peut être intéressant de se faire accompagner par un assistant à maîtrise d'ouvrage ou par un assistant à maîtrise d'ouvrage, une maîtrise d'œuvre compétente ou un courtier en réemploi.



Grenoble Alpes Métropole a porté un projet ambitieux de déconstruction sélective et réemploi des matériaux dans le cadre de la réhabilitation du siège métropolitain. La collectivité s'est faite accompagnée par un assistant à maîtrise d'ouvrage très investi, qui a mobilisé les entreprises et a structuré la démarche en amont du projet ; et par un maître d'œuvre spécifique au réemploi, qui a organisé la déconstruction sélective et le réemploi et a fait le lien avec les entreprises. Peu d'entreprises étaient prêtes à se lancer en 2021. Seuls quelques acteurs convaincus ont répondu à l'appel d'offres et sont même allés au-delà des objectifs fixés dans le cahier des charges.

Jean-Christophe Salomon
Grenoble Alpes Métropole

5 - Intégrer le réemploi dès la définition du besoin

- Idéalement, comme dans tout marché, s'interroger sur le réemploi en amont d'un marché de construction ou de réhabilitation est l'étape clé qui permet de s'organiser, de réaliser un sourcing, de se faire accompagner si nécessaire et d'associer les futurs utilisateurs (voir l'article Le Moniteur, [Intégrer la question du réemploi dès la programmation d'un marché public](#), 2024).



POUR INSPIRATION...

- [Le Cadran Solaire](#): un nouveau quartier construit par Grenoble-Alpes Métropole selon les principes de la déconstruction et du réemploi, sur un terrain militaire réaménagé, ADEME, 2025

ÉTAPE 3 Définir son besoin

Avant d'engager des démarches de rédaction de cahier des charges ou même de sourcing, il est important de définir en amont les attentes précises des services prescripteurs, puis de traduire cette expression du besoin en prenant en compte les contraintes et atouts du projet et du contexte local.

- [Tableau d'aide à la définition du besoin pour les achats durables](#), Portail achats durables du ministère

1 - Identifier les acteurs

Le sourcing peut aider l'acheteur à définir son besoin. Cette phase ouvre la possibilité d'effectuer des consultations ou réaliser des études de marché, de solliciter des avis ou d'informer les opérateurs économiques du projet et de ses exigences. Elle permet également d'évaluer la capacité des fournisseurs à répondre aux besoins identifiés en termes de coûts, de qualité, de délais.

2 - Identifier les gisements

Le sourcing des matériaux de réemploi disponibles sur son territoire permet de se fixer des objectifs atteignables et cohérents avec l'approvisionnement local. Plusieurs actions peuvent être menées dans ce sens :

- Visiter et échanger avec les matériauuthèques ([Inventaire des matériauuthèques en Auvergne-Rhône-Alpes, Ville & Aménagement Durable, 2025](#)).
- Consulter les ressources en ligne : le [booster du réemploi](#), [plateforme Pirée](#) pour les bailleurs sociaux, cartographie nationale des ressources locales [pour une architecture frugale](#), [Opalis](#), [carte des acteurs du réemploi](#), etc.
- Contacter et faire le lien avec les autres chantiers en cours.

3 - En rénovation, réaliser un diagnostic des matériaux

Outre le fait que le diagnostic PEMD (Produits, Équipements, Matériaux et Déchets) est obligatoire pour toute démolition ou rénovation significative de plus de 1 000 m², cette étape est cruciale pour cataloguer les matériaux issus du chantier et définir la nature et quantité de chaque élément, son état de conservation et sa localisation, les possibilités de réemploi sur-site ou hors-site. Pour les bâtiments non concernés par cet inventaire réglementaire, la réalisation d'une qualification technique des matériaux peut être pertinente ([Diagnostic PEMD, Diagnostic déchets, Diagnostic ressources : quelles différences ?](#), [Bobi réemploi](#)).

Valentine Rasse
Métropole de Lyon



Il peut être intéressant de compléter le diagnostic PEMD d'une analyse technico-économique et environnementale. Il s'agit, pour chaque matériau, de quantifier le coût du réemploi, ses garanties techniques et la plus-value environnementale. Cela permet d'aider à la décision. Certains diagnostiqueurs ou AMO proposent ce type de prestation.

4 - Anticiper les conséquences du réemploi en matière de coût

Une réflexion sur le coût global est importante à mener en amont du projet. Au-delà du prix d'achat, du coût du transport, de la pose, de la maintenance, de l'utilisation et du coût de retrait, s'ajoutent le chiffrage du reconditionnement (coût de la dépose soignée, du nettoyage, de la préparation) et du coût et lieu du stockage notamment si le réemploi se réalise in-situ. Cette étape est également l'occasion de s'interroger sur les risques sur la chaîne d'approvisionnement : disponibilité limitée, coûts élevés, exigences réglementaires accrues, complexité assurantielle, contraintes logistiques, etc. Il peut être intéressant d'impliquer suffisamment tôt les entreprises de maintenance pour prolonger la durée de vie des produits et réduire les coûts.



Dans le cadre de sa stratégie d'économie circulaire, Grenoble-Alpes-Métropole a fait le choix d'intégrer, dans le lot de curage/désamiantage du projet de réhabilitation du siège métropolitain, des objectifs de réemploi, de recyclage et de valorisation des matériaux. Ceux-ci ont été atteints par la mise en place des opérations suivantes :

- *réemploi in situ pour l'opération : sanitaires, dallage, béton, faux-plafond, BAES... ;*
- *réemploi par les services techniques de la métropole et des communes du territoire pour l'exploitation/maintenance : équipements sanitaires, robinetterie, luminaires, panneaux acoustiques ;*
- *revente à des tiers pour réemploi ou réutilisation.*

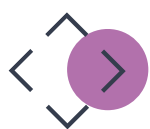
Le réemploi, intégré en amont du projet, a permis de structurer la démarche, d'organiser la récupération et de mettre en place une matériauthèque in-situ. Au final, ce sont 89 tonnes qui ont été réemployées. Le temps consacré à ce projet d'ampleur est à ne pas négliger.

Jean-Christophe Salomon
Grenoble Alpes Métropole



POUR ALLER PLUS LOIN...

- [Le guide du réemploi à destination des élus et agents des collectivités](#) - Département du Puy-de-Dôme
- [Norme XP X46-039 dédiée au diagnostic PEMD \(mission et méthodologie\)](#) - Afnor



ÉTAPE 4

Rédiger son marché et embarquer les entreprises

L'un des obstacles relevés par le groupe de travail est le risque d'avoir un marché infructueux, c'est-à-dire un marché trop exigeant ou peu attractif qui pourrait décourager les entreprises, notamment locales, en raison de contraintes d'assurance, de changements de pratiques et de coûts supplémentaires. Le marché, dans sa rédaction, doit être en mesure de rassurer les maîtres d'œuvre et entreprises de travaux. Il doit également s'adapter à la disponibilité des matériaux et à la ressource locale.

1 - Faciliter les réponses au marché

Informé suffisamment en amont les entreprises et fournisseurs leur permet de se préparer à répondre et pourquoi pas de s'organiser pour proposer un groupement. Les réseaux de professionnels (Ville & Aménagement Durable, FFB, CAPEB, Cluster Eco-Bâtiments, Solucir, ...) peuvent être de bons relais d'information.



Solucir est le réseau des acteurs de l'économie circulaire en Savoie Mont Blanc. Il regroupe près de 250 entreprises, contrôleurs techniques, assureurs, maîtres d'œuvre, matériaux des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie. Le groupe de travail Réemploi en grand dans le bâtiment permet d'apprendre à mieux se connaître, de mutualiser les expertises et d'identifier les contraintes de chacun sur ces sujets.

Pierrick Salomé
Haute-Savoie Habitat

Les rassurer sur leurs pratiques, leur métier et les coûts que cela peut engendrer pour eux, les accompagner tout au long du marché, est important. Il est également nécessaire de prévoir du temps de réponse des entreprises suffisant et du temps de réalisation en adéquation avec la réalité.

2 - Rédiger des spécifications techniques

A - Caractéristiques visuelles des matériaux

Lorsque l'on s'efforce de concevoir à partir de l'existant, il faut apprendre à s'accommoder de matériaux présentant un plus haut degré de variabilité. Il peut être intéressant à ce stade de revoir et analyser les marchés passés au regard des exigences fixées sur l'apparence et ainsi :

- penser les matériaux pour leurs fonctions ;
- éviter d'exiger des couleurs ou textures identiques partout ;
- ne pas chercher à tout homogénéiser.

B - Caractéristiques techniques et réglementaires des matériaux

Pour les produits présentant le plus de risques assurantiels, comme les éléments structurels, les matériaux d'étanchéité, de performance thermique et ceux soumis à des exigences réglementaires fortes, des solutions existent et notamment :

- le déclassement de l'usage du matériau. Par exemple, une porte considérée comme coupe-feu 1h dans son premier usage peut plus facilement être considérée comme coupe-feu 1/2h dans son second usage. Un faux-plafond mis en œuvre dans un établissement recevant du public sera plus facilement réemployable dans un plateau de bureau soumis au code du travail qui est moins exigeant ([Déclassement d'usage : un levier pour faciliter le réemploi de matériaux, Bobi Réemploi](#)) ;
- la conception du cloisonnement des espaces pour déplacer le périmètre coupe-feu et permettre à l'intérieur d'une zone coupe-feu l'usage d'éléments de réemploi non coupe-feu ;
- la conception des aménagements en double-peau sans exigence structurelle ou de performance thermique, en complément d'éléments structurels neufs ;
- la récupération et mise à disposition des documents et caractéristiques techniques des matériaux réemployés et du PV matière (certificat de garantie de la qualité et de la conformité d'un matériau) s'il est disponible.

C - Décrire les opérations attendues

Pour permettre à l'entreprise d'établir son offre, une description assez fine des opérations est intéressante à formuler. Ces opérations peuvent concerner :

- la dépose soignée, qui permet de définir clairement quel type de matériau est concerné (revêtements, menuiseries, équipements, etc.). Il est d'ailleurs intéressant d'inscrire la dépose soignée dans tous les lots du marché et pas uniquement dans le cahier des charges commun ;
- le nettoyage des matériaux ;
- les traitements à opérer ;
- les réparations à prévoir ;
- la combinaison avec des pièces neuves, etc.

3 - Actionner les outils de la commande publique

Afin de moduler l'approvisionnement en matériaux de réemploi selon leur disponibilité, plusieurs outils peuvent être utilisés, notamment :

- l'allotissement, avec un lot dédié au réemploi, couplé à des tranches optionnelles pour les marchés de travaux ou un marché à bon de commande pour du neuf ;
- la variante, avec toutefois un risque de complexifier l'analyse des offres qui est déjà compliquée pour un marché de réhabilitation globale ;
- le plan de progrès, pour permettre aussi aux entreprises de monter en compétences ;
- systématiser le réemploi lors de constructions neuves, en phase programmation.



Clermont Auvergne Métropole a mis en place un lot dédié au réemploi pour la réhabilitation de la déchetterie de Saint-Genes Champanelle. Le titulaire du lot réemploi est DOME REEMPLOI. Il a été difficile pour les entreprises de comprendre le montage du marché (un lot réemploi et des tranches optionnelles pour l'achat de matériels neufs activées en l'absence de solutions en réemploi). Une fois la démarche comprise, elles se l'ont ensuite appropriée. Elles ont sollicité DOME REEMPLOI pour qu'il leur fournisse du mobilier pour les lieux de vie sur les chantiers.

Actuellement DOME REEMPLOI stocke les matériaux et prépare les fiches de suivi sur les conditions de mise en œuvre. Un des titulaires fera des tests complémentaires avant de mettre en œuvre les matériaux (chauffagiste). Exemples de matériaux/équipements prévus en réemploi : pavés, carrelage, faïence, panneaux de particules, fournitures électriques, structure métallique.

Conseil : bien cadrer le cahier des charges technique pour que le maître d'œuvre assure le suivi et vérifie de la bonne mise en œuvre des matériaux de réemploi en cours de chantier.

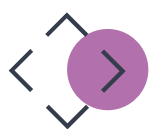
Hélène Brémont

Clermont Auvergne Métropole



POUR ALLER PLUS LOIN...

- [Stratégies de prescription - Intégrer le réemploi dans les projets de grande échelle et les marchés publics](#), Bellastock
- [36 fiches qui documentent des matériaux de réemploi courants](#), avec leurs caractéristiques, les précautions à prendre pour leur démontage soigneux, les spécificités de leur remise en œuvre, les performances connues, leur disponibilité sur le marché, les bénéfices environnementaux de leur réemploi
- [Annuaire de fournisseurs de matériaux de réemploi](#), Opalis
- [Réemploi de matériaux : suis-je bien assuré ?](#) FFB



ÉTAPE 5

Suivre l'exécution du marché

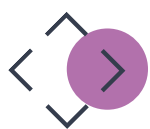
Comme dans tout marché public, un suivi de la bonne exécution du marché doit être réalisé et étudié à fréquence régulière. Les indicateurs de suivi doivent être définis avec le titulaire du marché, en amont. Ainsi, il peut être demandé un suivi fin de la quantité des matériaux issus du réemploi en nombre, en poids ou en pourcentage. En termes de preuves, il peut être demandé à minima, une déclaration sur l'honneur que les produits proviennent de sources fiables et ont bel et bien suivi un parcours de réemploi. En complément, les éléments suivants peuvent être exigés :

- les factures (si l'achat s'est fait via un fournisseur) ;
- des photos du matériau dans son site d'origine (si réemploi sur-site ou de chantier à chantier) ;
- des informations sur les éventuelles opérations de reconditionnement ;
- des informations sur les éventuels tests d'aptitude à l'usage auquel le matériau a été soumis.

En termes de ressource humaine interne, il est nécessaire de prévoir et d'intégrer une personne dédiée au suivi du marché et de lui allouer du temps disponible. Il peut être envisageable de mutualiser ce poste au sein de plusieurs collectivités.

Enfin, un bilan global du marché détaillera les résultats constatés et les difficultés rencontrées. Ce bilan pourra s'appuyer sur le retour d'expérience du titulaire mais aussi sur la bonne exécution des prestations ([Stratégies de prescription - Intégrer le réemploi dans les projets de grande échelle et les marchés publics, Bellastock, F18. Réaliser un bilan de réemploi](#)).

Un [label national 2EC](#) (Engagement économie circulaire), porté par le ministère de la Transition écologique et solidaire et piloté par le Cerema, a été mis en place pour développer et promouvoir l'économie circulaire dans les territoires à travers la labellisation de projets de construction et d'aménagement. La méthodologie proposée s'adresse à toutes les étapes d'un marché, de l'anticipation, la prescription, à la capitalisation ([Économie circulaire dans la construction : le Cerema accompagne des maîtres d'ouvrage et construit une méthodologie, Cerema](#)).



RESSOURCES Les incontournables

LIEU D'ÉCHANGES ET DE RESSOURCES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

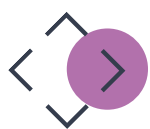
- [Action Co'Réemploi](#) - Ville & Aménagement Durable : Action collective sur le réemploi, qui existe depuis 2019 et qui réunit 170 membres de son réseau

GUIDES D'AIDE À LA RÉDACTION DE MARCHÉS PUBLICS INTÉGRANT LE RÉEMPLOI

- [Stratégies de prescription - Intégrer le réemploi dans les projets de grande échelle et les marchés publics](#), Bellastock
- [Dossier - Le réemploi de matériaux de construction](#), Ekopolis
- [L'économie circulaire du BTP dans la rédaction des marchés et contrats](#), Cerema
- [Réemploi des matériaux de construction](#) - ADEME

ZOOM SUR L'ASSURABILITÉ DES MATÉRIAUX DE RÉEMPLOI

- [Assurabilité des matériaux de réemploi](#), Bobi réemploi
- [Réemploi des matériaux et garantie décennale – Que dit la jurisprudence en 2024 ?](#) Matériaux réemploi



REMERCIEMENTS

Ce document a été co-construit par AURA-EE et l'ensemble des participants au groupe de travail Réemploi des matériaux dans le bâtiment. Ce groupe de travail est organisé dans le cadre du Réseau Achats Durables Auvergne-Rhône-Alpes et soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Nous adressons nos remerciements aux acheteurs, référents économie circulaire et bâtiments construction des collectivités participantes et des structures publiques interrogées :

- Nathalie Thomas, Clément Dandres, Charlotte Reymond, Ville de Villeurbanne
- Valentine Rasse, Métropole de Lyon
- Sophie Charpin, Conseil départemental de l'Allier
- Hélène Brémont, Clermont Auvergne Métropole
- Florence Larquet, Stéphanie Chevalier, Communauté de communes du Pays de l'Arbresle
- Kristina Escande, Conseil départemental de la Drôme
- Perrick Salomé, Haute-Savoie Habitat
- Jean-Christophe Salomon, Grenoble-Alpes Métropole

Un grand merci également aux experts du réemploi pour leurs partages d'expérience et apports de ressources, notamment à :

- Nicolas Emin, Ville & Aménagement Durable
- Anaïs Lecerf, Bobi réemploi
- Maxime Cornut, Made in Past.



Réalisé par
Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement

Contact
Catherine Premat
catherine.premat@auvergnerhonealpes-ee.fr

MAI 2026



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Énergie Environnement

Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement
18 rue Gabriel Péri, 69100 Villeurbanne
info@auvergnerhonealpes-ee.fr
www.auvergnerhonealpes-ee.fr

Avec le soutien de :



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes